

Je deviens membre!

Je souhaite devenir membre de la Coopérative funéraire des Laurentides.
Je souscris deux parts sociales de 10\$, et vous expédiez un chèque de 20\$.

Au décès, je désire que mes parts sociales soient:
 remboursées à ma succession
 remises à la Coopérative funéraire des Laurentides, à titre de contribution à son développement

J'aimerais qu'un représentant communique avec moi. Je désire des renseignements sur la planification funéraire.

M Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Date de naissance :

_____/_____/_____
Jour Mois Année

Signature

Postez à Coopérative funéraire des Laurentides
487, rue Laviolette
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2T8
(adresse postale seulement)

Veuillez retourner cette formule et votre paiement et vous recevrez votre carte de membre ultérieurement.



Une entreprise sous le contrôle exclusif de gens du milieu

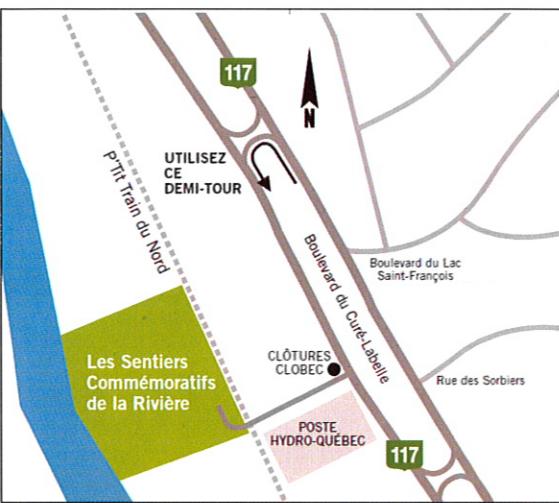
Depuis la fin des années 90, l'arrivée des multinationales américaines dans le domaine des services funéraires a grandement bouleversé le marché.

Les entreprises funéraires québécoises, jusqu'alors propriétés familiales depuis plusieurs générations, étaient confrontées subitement à de puissantes entreprises publiques possédant des ressources financières et humaines hors de portée de l'entrepreneur indépendant québécois.

Cette présence se fait sentir dans nos régions où de grandes entreprises américaines contrôlent une part croissante du marché.

Heureusement, nous avons au Québec un outil, les coopératives funéraires, pour conserver la propriété québécoise de nos institutions. Déjà, dans plusieurs régions, les coopératives ont acheté les entreprises funéraires à vendre afin de protéger ce patrimoine.

De par sa formule coopérative, la Coopérative funéraire des Laurentides appartient à ses membres et fait partie de notre patrimoine collectif.



NOUS SOMMES RICHES...



...de nos valeurs

Maintenant,
une alternative de choix
dans les Laurentides

Coopérative funéraire des Laurentides

2480, boul. du Curé Labelle
Prévost (Québec)
J0R 1T0

Téléphone : 450 565-6464

1 866 577-1178 (sans frais)

Site : coopfunerairelaurentides.org

Courriel : info@coopfunerairelaurentides.org



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES LAURENTIDES

Si vous recevez ce dépliant dans un moment difficile, soyez assurés qu'il s'agit d'une pure coïncidence.

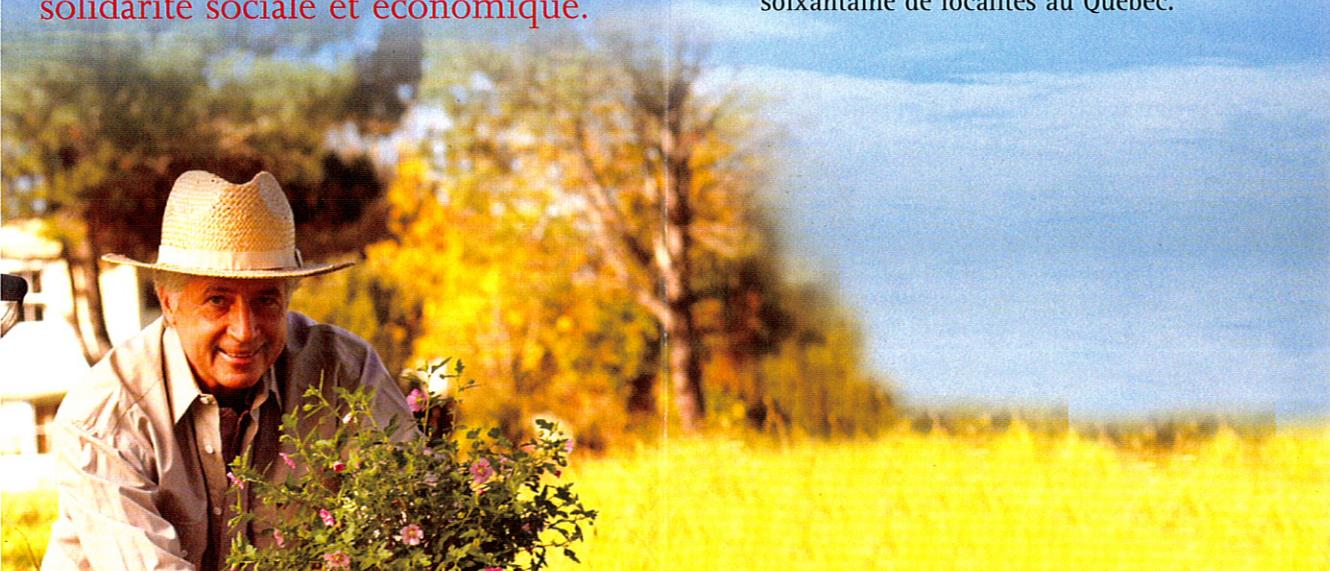
Une coopérative funéraire par et pour les gens d'ici

Un peu plus d'un an après sa constitution, la Coopérative funéraire des Laurentides peut désormais rendre disponibles des services funéraires de grande qualité à ses membres et à la population.

Une entente avec Les Sentiers commémoratifs de la Rivière permet d'offrir un lieu d'exposition et un lieu d'inhumation pour les cendres dans le premier cimetière à faible impact écologique au Québec. Le cimetière offre des columbariums intérieurs et extérieurs, des lots au pied d'arbres existants, des lots sur lesquels on peut y planter un arbre et même la dispersion de cendres.

Cette entente ne limite pas les familles dans le choix des lieux d'exposition ou de sépulture. Dans tout le diocèse, les familles peuvent obtenir une exposition dans différents lieux communautaires.

Devenir membre, c'est afficher sa solidarité sociale et économique.



Des services complets et professionnels

Grâce à des ententes avec des partenaires, la Coopérative offrira toute la gamme des services funéraires traditionnels.

- ▶ Complexe funéraire comprenant un salon, une salle de réception et un columbarium;
- ▶ Conseiller pour la planification des funérailles et la coordination des événements;
- ▶ Thanatopraxie (embaumement); crémation, arrangements pour l'inhumation;
- ▶ Funérailles selon les volontés et rites particuliers de la personne décédée, en coordination avec les lieux de cultes désignés;
- ▶ Services de véhicules;
- ▶ Références pour l'accompagnement du processus de deuil;
- ▶ Des arrangements funéraires qui déménagent avec vous : grâce à une entente entre les coopératives funéraires, il est possible de transférer le contrat d'arrangements préalables d'une coopérative à l'autre, dans plus d'une soixantaine de localités au Québec.

Pour votre tranquillité d'esprit Prévoir et planifier

Que vous soyez membre ou non de la Coopérative

Vous pouvez prévoir vos dernières volontés et choisir vos arrangements funéraires. C'est une mesure responsable pour faciliter les démarches de vos proches.

Le contrat préalable d'arrangement funéraire

Le contrat préalable d'arrangement funéraire est le moyen le plus connu. Vous faites alors le choix de vos arrangements et en payez le coût au tarif d'aujourd'hui. Les prix et les services sont garantis et votre capital est déposé chez un fiduciaire de confiance. Cette entente prévient bien des soucis et des doutes pour vos proches.

Dépôt de volontés

C'est un service gratuit. Il vous permet d'exprimer et de déposer vos volontés funéraires en lieu sûr. Aucun déboursé à faire maintenant. Votre succession acquittera les frais au prix et aux conditions applicables à ce moment-là.

Pour en connaître davantage sur ces services, il suffit de prendre rendez-vous avec notre conseillère en planification funéraire. Notre équipe de professionnels saura vous informer sans pression dans le respect de vos choix.

Faire confiance aux coopératives funéraires 10 bonnes raisons

1. Je choisis une entreprise qui se distingue par son approche humaine et professionnelle.
2. Je réalise des économies sur les services funéraires que je choisis.
3. J'affirme mes valeurs d'entraide, de démocratie, d'équité et d'engagement envers le milieu.
4. Je pose un geste de solidarité communautaire et nationale en faveur de nos intérêts sociaux et économiques.
5. J'appuie l'économie locale et régionale.
6. J'obtiens des produits et des services de qualité qui répondent vraiment à mes besoins.
7. Je peux participer à la prise de décision et aux activités de ma coopérative.
8. J'ai la possibilité de transférer mon arrangement funéraire préalable dans plus de 100 points de service au Québec.
9. Je joins un réseau de plus de 170 000 membres présents partout à travers le Québec.
10. J'ai accès au programme Solidarité qui m'offre un soutien financier si je perds un enfant âgé de moins de 14 ans.